

APRÈS INSCRIPTION SUR NOTRE SITE INTERNET, RUBRIQUE « ARTISAN DE L'IMAGE ANIMÉE »

## MODALITÉS DE CONCOURS 2019

SESSION  
FÉVRIER 2019

SESSION  
AVRIL 2019

LE 11 FÉVRIER



L'école vous envoie par mail le sujet de l'épreuve à réaliser (toutes techniques créatives autorisées : illustration traditionnelle ou 3D ou court métrage, ...)



LE 1<sup>er</sup> AVRIL

AVANT  
LE 18 FÉVRIER



Vous devez renvoyer l'original par courrier (cachet de la poste faisant foi). Et vous connecter sur notre plateforme pour remplir le dossier d'inscription au concours, déposer en ligne votre épreuve, une lettre de motivation + CV et payer en ligne les frais de dossier de 90€.



AVANT  
LE 8 AVRIL

LE 1<sup>er</sup> MARS



L'école vous envoie les résultats par mail.



LE 17 AVRIL

À PARTIR DU  
6 MARS



En fonction des résultats, l'école vous envoie par mail et par courrier une convocation au concours.



À PARTIR DU  
22 AVRIL

LE 23 MARS



Vous vous présentez au concours avec une pièce d'identité et votre book pour participer à l'entretien et aux épreuves de dessin de perspective, narration par l'image, QCM (observation et culture générale).



LE 4 MAI

SOUS  
QUINZAINE



L'école vous envoie les résultats du concours par mail.



SOUS  
QUINZAINE

Si vous êtes acceptés, vous devez confirmer votre inscription à l'École Georges Méliès par retour de mail.



Dès réception de ce mail, l'école vous envoie un dossier d'inscription à renvoyer sous dix jours avec les pièces demandées.



À réception du dossier, l'école envoie un mail qui confirme votre inscription à la formation « Artisan de l'image animée de l'École Georges Méliès ».

